

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2012

CP 12/07-23

L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

Absent excusé : M. Marty

**CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET
LINGUISTIQUES, ET AIDES PARTICULIÈRES AUX
FAMILLES EN DIFFICULTÉ DES COLLÈGES ET SEGPA
DES ÉCOLES PUBLICS ET PRIVÉS
ANNÉE SCOLAIRE 2011 / 2012**

Lors du vote du Budget Primitif 2012 en date du 13 Mars 2012, l'Assemblée départementale a décidé **la reconduction de sa politique** relative aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, et aides particulières aux familles en difficulté, au titre de l'année scolaire 2011/2012.

La Commission Permanente du Conseil Général, chargée d'examiner les demandes présentées par les collèges, segpa et écoles publics et privés du Département, lors de sa séance en date du 26 Mars 2012, a réparti l'enveloppe comme suit :

- Collèges et Segpa publics et privés :170 963,00 €
- Écoles publiques et privées :90 303,98 €

A ce jour, des désistements ou modifications des conditions de séjour ont été enregistrés laissant un reliquat de :

- Collèges et Segpa publics et privés :2 261,00 €
- Écoles publiques et privées :8 317,66 €

L'enveloppe disponible permettant de satisfaire les demandes tardives. Je vous demanderais de bien vouloir délibérer et d'examiner les dossiers présentés.

Les dépenses susvisées seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées), soit 586,40 € et article 657371, sous-fonction 221 (collèges et segpa publics et privés), soit 260,00 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur cette proposition.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes pour l'année scolaire 2011/2012 :

ÉCOLES

- École Jean Moulin à MONTAUBAN

* Aide particulière pour 1 élève
ayant participé au séjour à Mimizan :23,00 €

- École Sainte-Thècle à MONTESQUIEU :

* Aide particulière pour 3 élèves
ayant participé au séjour à Labenne Océan : 23,00 € x 3

- École Élémentaire à TOUFFAILLES :

* Complément de subvention pour 1 séjour
à Labenne Océan du 23 au 27/04/2012 pour
20 élèves :
. déjà mandaté 705,60 € :494,40 €

TOTAL ÉCOLES586,40 €

COLLÈGES

- Collège Olympe de Gouges à MONTAUBAN

* Aide particulière pour 1 élève
ayant participé au séjour à Ajaccio :52,00 €

- Collège Vercingétorix à MONTECH

* Aide particulière pour 2 élèves
ayant participé au séjour en Espagne :48,00 € + 56,00 €

- Collège Jean-Honoré Fragonard à NÈGREPELISSE

* Complément de subvention pour 2 élèves
supplémentaires ayant participé au séjour
à Chaumont/Tharonne du 4 au 8/06/2012 pour
. 2 élèves x 4 nuits x 6 € :48,00 €

- Collège Pierre Bayrou à SAINT ANTONIN NOBLE VAL

* Aide particulière pour 1 élève
ayant participé au séjour à Porté Puymorens :56,00 €

TOTAL COLLÈGES260,00 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées) et article 657371, sous-fonction 221 (collèges et segpa publics et privés).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,